



## DELIBERATION

**Objet : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'EHPAD Des Terrasses**

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

**Présents** : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

**Procurations** : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

**Absent** : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

**Secrétaire** : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

-----

Monsieur le Maire expose que l'article R315-6 du Code de l'action sociale et des familles modifié par décret n° 2018-76 du 8 février 2018, dispose que le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux tel l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Terrasses, qui ne relève que d'une seule commune comprend, trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le Maire qui assure la présidence du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire précise qu'il aura à désigner deux personnes en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Il ajoute que les deux représentants, autres que le Maire, sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé des candidats est proclamé élu.

Il annonce que, compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants du conseil municipal au sein au conseil d'administration de l'EHPAD des Terrasses.

Il précise qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret pour l'élection des deux représentants au sein du conseil d'administration de l'EHPAD des Terrasses,
- **DESIGNE** deux représentants de la collectivité pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Terrasses.

**Les candidatures sont les suivantes :**

Pour le groupe Pour un envol durable : Marie-Claire GRANGE et Muriel SPADA

Pour le groupe Des racines et de l'audace : Elena BALLANDRAS et Chloé PETIT

Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : Ludovic CEYTE et Pascal CAMPEGGIA

**Résultats de l'élection à main levée :**

|                                           |                |   |                |
|-------------------------------------------|----------------|---|----------------|
| Liste Pour un envol durable :             | <b>25 voix</b> | ⇒ | <b>1 siège</b> |
| Liste Des racines et de l'audace :        | <b>04 voix</b> |   |                |
| Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : | <b>03 voix</b> |   |                |

**Mesdames Marie-Claire GRANGE et Muriel SPADA sont proclamées élues pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Terrasses.**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

**Le Maire,  
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET**

